

"Bruxelles capitale administrative de l'Europe des "Six"? II." dans Tageblatt (10 décembre 1960)

Légende: Le 10 décembre 1960, dans le cadre de la question du siège des institutions européennes et du débat sur la fusion des exécutifs, le quotidien socialiste luxembourgeois Tageblatt détaille, dans la deuxième partie de sa tribune, les nombreux arguments qui plaident en faveur du choix de Bruxelles et se demande si la candidature de la ville de Luxembourg comme siège unique a encore les moindres chances d'être retenue.

Source: "Bruxelles capitale administrative de l'Europe des Six? II." dans Tageblatt 10.12.1960.

Copyright: (c) Editpress Luxembourg/Tageblatt

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/bruxelles_capitale_administrative_de_l_europe_des_six_ii_dans_tageblatt_10_decembre_1960-fr-aa2f1b0d-94c4-400d-8ab2-1ab6222f80c5.html



Date de dernière mise à jour: 22/11/2016

BRUXELLES
CAPITALE ADMINISTRATIVE
DE L'EUROPE DES „SIX“ ?

II.

A partir du moment de la signature des Traités de Rome jusqu'à l'installation des institutions nouvellement créées, le gouvernement luxembourgeois aurait pu réussir à imposer la candidature de Luxembourg comme siège unique, si des propositions concrètes avaient été faites par le Ministère des Affaires Etrangères.

Comme on pouvait s'y attendre, le rapport présenté par les experts urbanistes énumérait les mérites de chaque ville qui avait posé sa candidature, sans toutefois préconiser un choix déterminé.

Ce qui était beaucoup plus important pour la décision future, c'est que les commissions du Marché Commun et de l'Euratom se réunissaient ni à Val-Duchesse même, ni surtout à Luxembourg, mais installaient tous leurs services dans l'agglomération bruxelloise, où ils se trouvent aujourd'hui répartis en quatre immeubles.

La décision des deux Commissions d'installer leurs services à Bruxelles et par conséquent de s'y réunir, constituait évidemment un choix en faveur de Bruxelles comme capitale administrative de l'Europe. En plus, l'importance de ce choix a entretemps augmenté du fait que la commission de la C.E.E. est devenue de loin l'institution européenne la plus dynamique et la plus importante.

Il en est résulté entre autres: a) que la plupart des réunions des commissions parlementaires européennes se tiennent à Bruxelles et non pas à Luxembourg où se trouve le secrétariat de l'Assemblée; b) que la grande majorité des organismes privés qui se sont constitués à la suite de la création des institutions européennes se sont installés à Bruxelles; c) qu'une partie toujours plus importante des services communs (offices statistiques, service juridique et service de l'information) est transférée de Luxembourg à Bruxelles.

Un autre facteur en faveur de Bruxelles est le vote intervenu à l'Assemblée parlementaire européenne le 23 juin 1958, au sujet du siège des institutions européennes. Au premier scrutin on avait enregistré les résultats suivants: Strasbourg 271 points; Bruxelles 270; Nice 257; Milan 253; Luxembourg 205; Paris 190; Stresa 138; Turin 124; Monza 120; département de l'Oise 77. Au deuxième tour de scrutin Bruxelles se trouvait en tête avec 170 points, suivi de Strasbourg 161; Milan 155; Nice 153; Luxembourg 99. D'autre part, deux des trois présidents des exécutifs européens ont donné leur préférence à la capitale belge.

Toutefois, l'argument le plus décisif en faveur de Bruxelles sera probablement le vaste centre administratif que la Belgique mettra dans quelques années à la disposition des institutions européennes.

Déjà le 8 décembre 1958 le gouvernement belge a décidé de créer un vaste complexe administratif destiné à recevoir les services des communautés européennes. Six mois après, un avant-projet et la maquette du futur bâtiment étaient présentés au ministre des Travaux Publics. Actuellement les études des architectes sont terminées; la mise en adjudication de la première tranche des travaux se fera encore ce mois-ci et les travaux commenceront au début de 1961. Il est étonnant de constater avec quelle rapidité le gouvernement belge a pris ces décisions.

Le „Centre international Europe“ sera édifié à l'emplacement où se trouve actuellement le couvent des religieuses de Berloimont (limité entre autre par le rond-point de la rue de la Loi) et sera d'une architecture audacieuse. Le „Berloimont“, qui se présentera en forme d'étoile à quatre branches, pourra accueillir 5.000 fonctionnaires européens dans ses douze étages.

Le noyau central du bâtiment aura 28 ascenseurs et deux monte-charge. On a prévu un mess pour 2.000 personnes, des parkings pour 1.200 voitures, une gare d'autobus et même une gare souterraine de chemin de fer.

Le centre administratif européen du Berloimont appartiendra à l'Etat belge, mais si Bruxelles va devenir le siège définitif des institutions européennes, celles-ci auraient la faculté de l'acheter.

On voit donc que les efforts déployés par la Belgique pour que Bruxelles devienne le siège définitif des institutions européennes sont particulièrement grands, tandis que les chances de Luxembourg deviennent chaque jour plus faibles.

Quoiqu'il soit prévu que la Haute Autorité de la C.E.C.A., dont les services sont actuellement logés dans 14 bâtiments différents, reçoit un nouvel immeuble avec environ 500 bureaux, on peut se demander si la candidature de Luxembourg comme siège unique a encore les moindres chances d'être retenue.

Certes, le départ des institutions européennes de la ville de Luxembourg ne constituerait nullement une catastrophe pour le Luxembourg. D'autre part on ne peut pas sérieusement envisager que pour éviter le transfert de la C.E.C.A. dans une autre ville, le gouvernement luxembourgeois va indéfiniment bloquer la décision sur la question du siège.

En tout cas il faut être réaliste et se rendre compte qu'en 1962, quand le Conseil des Ministres va réexaminer le problème de la „capitale européenne“, les chances de la ville de Luxembourg ne seront pas particulièrement brillantes.